

4. Il augmente les placements de polices d'assurance sur la vie et de polices sur la vie à paiements limités, sans désagréments pour l'assuré.

5. Il empêche le paiement de dividendes avant qu'ils ne soient acquis et avant qu'ils n'aient rapporté un intérêt réel.

6. Il provoque la fortune et les habitudes d'économie; il ajoute la dotation à un âge avancé, au moyen du surplus, à la protection que donne l'assurance depuis la date où la police a été émise.

7. L'accumulation du surplus par une distribution différée fortifie la compagnie plus que toute autre chose, et rend certain le paiement ultérieur de la police, ce qui vaut mieux que tout pour l'assuré.

Le montant de la prime, la question des dividendes, tout cela n'est que bagatelle en comparaison de la certitude du paiement.

RISQUES ET DANGERS DE CERTAINES OCCUPATIONS.

A la convention de "l'International Association of Accident Underwriters" qui s'est tenue à Royal Muskoka, Lake Rosseau, du 18 au 21 juillet 1905, l'honorable George E. McNeill, gérant général de la "Mutual Accident Association" du Massachusetts, a pris la parole dans les termes suivants:

"La classification des risques et oc-

cupations, en usage maintenant parmi les assureurs sur la maladie et les accidents, a été employée pendant de nombreuses années avec quelques modifications. Cette classification a presque dépassé son but en ce qui concerne l'assurance sur les accidents, et est presque complètement inutile dans l'assurance sur la maladie. Les changements apportés aux méthodes de fabrication et de distribution des produits, la subdivision du travail avec la monotonie qui en résulte, la vitesse croissante avec laquelle fonctionnent les machines, l'augmentation des dangers auxquels tout le monde est sujet, dangers résultant du besoin presque universel de se hâter, l'application de l'électricité, de la gazoline, etc. aux moyens de transport par tramways, bateaux, automobiles, l'effet des méthodes insalubres en usage dans les manufactures: tout cela réuni montre à l'évidence le besoin d'une nouvelle classification des accidents et des maladies en matière d'assurance.

"Le docteur Oliver, dans son ouvrage intitulé "Dangerous Trades" s'exprime ainsi: "C'est à peine s'il y a un commerce ou un état où il n'y ait pas un risque quelconque à courir. Il est admis que certaines occupations impliquent des risques, exceptionnels. Dans les cas d'accidents, il y a généralement une cause violente, et une blessure reçue.

"Il faut bien se rendre compte que certains facteurs contribuent aux accidents; parmi ces facteurs, le docteur Oliver énumère la longueur de la journée de travail, le mauvais état de santé de l'ouvrier, la vieillesse, le travail excessif, la fatigue, etc.

Il faut se rappeler que des personnes travaillant du même métier dans des conditions favorables sous le rapport de l'aération et de l'hygiène, sont moins aptes à contracter la maladie inhérente à leur métier que des ouvriers d'une autre manufacture, où de médiocres conditions sanitaires existent. Ainsi l'endroit où est située la demeure et l'état dans lequel elle se trouve ont un effet considérable sur la santé des ouvriers. Certaines occupations ne sont pas nuisibles à la santé; cependant le travail monotone qu'elles exigent peut par lui-même développer des maladies. Il existe aussi d'autres occupations qui, pour une cause quelconque portent l'ouvrier à faire un usage excessif des boissons alcooliques.

(A suivre).

L'annonce représente la vapeur qui actionne la machinerie, montez la vapeur. La publicité est le lubrifiant des affaires, ne ménagez pas l'huile. La publicité est le réveil-matin des affaires, sonnez le réveil.

Patronnez la Compagnie de votre Pays.

Pourquoi envoyer votre argent à l'étranger? Edifiez des Institutions au pays et assurez-vous à

THE CANADIAN RAILWAY ACCIDENT INSURANCE CO.

Ottawa, Canada.

CAPITAL AUTORISE \$500.000

CAPITAL SOUSCRIT 200.000

D. MURPHY,
Président.

JOHN EMO,
Gérant Général.

J. P. DICKSON,
Secrétaire-Trésorier.

Émet toutes les Catégories d'Assurance contre les **Accidents, la Maladie, la "Liability", et l'Assurance Collective des Ouvriers**, à des taux aussi bas que le permet la sécurité.

Toutes les Polices sont émises en Français ou en Anglais, comme on le désire. Les Polices de "The Canadian Accident Insurance Company" sont les plus libérales qui soient émises aujourd'hui et contiennent tous les avantages les plus nouveaux et les plus modernes, tels que clauses d'**Accumulation, Double Responsabilité, Police cédulée ou à Indemnité Fixe, Honoraires de Chirurgien, etc.**, et peuvent être émises à des termes de trois ou six mois sans frais supplémentaires. Pour informations, voyez les agents.

Bureau de Montréal:

Bâtisse Banque d'Ottawa, 222, rue St-Jacques.

E. Pinard, }
T. Hickey }
R. C. Scott }
G. H. Bissett }
J. E. Roy, }
Caissier. }
Agents spéciaux. }
Agent Local. }

Bureaux de Québec:

Frank Glass,
Bâtisse Banque d'Hochelaga.

J. B. Morissette,
82, rue St-Pierre.

AGENTS DEMANDES DANS TOUS LES DISTRICTS NON REPRESENTES.

ADRESSEZ-VOUS AU GERANT-GENERAL, 58, RUE QUEEN, OTTAWA, ONT.